

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LAC SAINT-JEAN-EST MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 569-2023 VISANT À DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES POUR 2024

Je, soussigné, Mme Éliane Champigny, conseillère, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce Conseil, sera présenté et proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2024 et de fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures, et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, la responsable de l'accès aux documents de la municipalité d'Hébertville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours du calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

Copie conforme (sous réserve des approbations) donnée à Hébertville le 22 novembre 2022

Sylvain Lemay Directeur général et greffier-trésorier